

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD
Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme
MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX
Vincent, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER
Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à M. BIAD Brahim), Mme MOREAU
Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), M. VALADON Thierry (Pouvoir à
M. TOURNIEROUX Vincent), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER
Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. BOURDOLLE Philippe).

Secrétaire de séance : M. Vincent TOURNIEROUX

Affiché le : 12/04/2023

1. Acquisition par la commune de Boisseuil de la parcelle AC 26 appartenant à Monsieur Jean-Paul Galichon.

Face au manque de locaux communaux disponibles pour répondre à la demande des nombreuses associations de Boisseuil, une réflexion a été engagée sur la possibilité pour la commune d'acquérir des biens bâtis dont la destination pourrait être modifiée afin de répondre à ce besoin.

L'opportunité d'acquérir à cette fin une maison d'habitation située au lotissement des Quatre Vents, sur la parcelle AC 26 située 29 Allée des Chênes à Boisseuil s'est présentée.

La maison n'étant plus habitée depuis plusieurs années, celle-ci est dans un état de délabrement avancé et il en est de même des extérieurs. Des travaux seront engagés afin de procéder à la mise en état de la parcelle et de la construction. Une épave de voiture est entreposée sur la parcelle, celle-ci est incluse dans l'acquisition et la commune se chargera par la suite de l'évacuation du véhicule.

Le propriétaire ayant donné son accord en date du 18 mars 2023 fixant le prix de vente à 30 000 €, il est donc proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle AC 26 appartenant à Monsieur Jean-Paul Galichon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'acquisition au montant de 30 000 € de la parcelle AC 26 d'une surface de 668 m² appartenant à Monsieur Jean-Paul Galichon,
- d'autoriser le Maire à procéder à l'évacuation de l'épave du véhicule présente sur la parcelle AC 26,
- de mettre à la charge de la commune les frais de notaire engendrés par cette acquisition,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

